

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 13 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 19 Février 2015 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Etait absent et excusé Bernard LOUISON

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Madame Véronique MOUNIER en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. Les dates retenues sont :

- Jeudi 26 Mars 2015 à 20 Heures
- Mardi 28 Avril 2015 à 20 Heures

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 19 Janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE – COMMANDE DE MOINS DE 15 000 € HT

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant Commande
06/02/2015	3D OUEST	Logiciel de gestion de la cantine et du périscolaire	1 445 € HT

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
201501	13/02/2015	142 Route de Rivas 42330 CUZIEU AN 126 / 127 / 128 / 84	1 045 m ² m ²	Terrain et Maison

01. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL Délibération 06/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM est mandatée par la Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire pour réaliser le déploiement du réseau en fibre optique sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier.

Pour réaliser ces travaux, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM sollicite la mairie dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

La commune autorisera ainsi le SIEL à utiliser le domaine public communal et ses dépendances en particulier les supports et fourreaux d'éclairage public pour le déploiement du réseau fibre optique « THD 42 ».

La commune reconnaîtra au SIEL tous les droits nécessaires à l'accomplissement des opérations d'installation et d'exploitation de ce réseau, notamment celui d'établir et d'entretenir en amont et en aval, toutes canalisations aériennes ou souterraines de raccordement au réseau, et également celui de faire accéder à tout moment au réseau et aux canalisations le personnel chargé des opérations précitées.

Cette convention est consentie à titre gracieux pour une durée de 70 ans.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM / SIEL pour le déploiement du réseau fibre optique « THD42 ».

02. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - Délibération 07/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous propose une convention relative à l'évaluation des risques professionnels. La mairie a obligation de réaliser son document unique. Le Centre de Gestion se propose d'être porteur de cette réalisation en accompagnant les communes. Cet accompagnement sera mutualisé et le groupe de travail en projet sera constitué des communes suivantes : BELLEGARDE EN FOREZ, SAINT BONNET LES OULES, AVEIZIEUX, SAINT ANDRE LE PUY et CUZIEU. Le coût de cet accompagnement est de 1 000 €.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE DE S'ENGAGER dans la mise en place du document unique, DEMANDE l'accompagnement mutualisé du Centre de Gestion de la Loire, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche, AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fond National de Prévention via le CDG42 et PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget.

03. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE COUVRANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRE DES AGENTS - Délibération 08/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat du 17 Décembre 2012 avec la SMACL concernant l'assurance des prestations statutaires des agents. Ce contrat est valable jusqu'au 31/12/2018 (mais est résiliable chaque année). Le Centre de Gestion de la Loire se propose de constituer un contrat groupe d'assurance couvrant ces obligations statutaires. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'intégrer ce groupement en sachant que la commune disposera d'un véritable droit d'option au terme de la consultation. Ainsi si les conditions obtenues sont moins intéressantes que le contrat actuel, la mairie aura la faculté de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'intégrer le groupement pour le contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce groupement.

04. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS Délibération 09/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau des emplois communaux doit être modifié. Il convient de valider :

- Le rajout d'une 1 heure par semaine pour le poste d'ATSEM 1^{ère} classe (Passage à 25h par semaine),
- La suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} Classe à 12h par semaine,
- La création du poste d'adjoint technique 2^{ème} Classe à 35h par semaine.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le nouveau tableau des emplois au 01/01/2015.

05. ZAC HAMEAU DE LA CHALE MODIFICATIF DU DOSSIER DE REALISATION - Délibération 10/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations 23/2014 et 40/2006 validant le dossier de création préparé par les sociétés BATI42 et AIRCOM pour la Zone d'Aménagement Concertée « Le Hameau de la Châle » prévue sur les parcelles AH43, zone NA et AH 44, zone NC, en vue de la création de 12 lots de 2000 m² de superficie minimum et destinés à l'habitat individuel isolé sur la parcelle AH43

Madame le Maire présente le projet de modification du dossier de réalisation. En effet, la limite du lot 4 avec la voie devait être une courbe régulière or, le mur de clôture construit présente des segments droits ; un échange entre le lot 4 et la voirie est donc nécessaire.

La surface du lot 4 est modifiée et passe de 2 012 m² à 2 011 m² ; la surface de la voie est également modifiée.

Le plan de la voirie et des aménagements divers est modifié en ce sens.

Madame le Maire propose donc d'accepter ce modificatif au dossier de réalisation.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le modificatif du dossier de réalisation et CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce modificatif.

06. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE BELLEGARDE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - Délibération 11/2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie de la route de Bellegarde. De nombreuses constructions sont situées dans cette rue et, il convient donc de sécuriser les déplacements et les stationnements.

Le projet représentant un coût total de 40 264 € HT, Madame le Maire propose qu'une demande de subvention soit faite au Conseil Général dans le cadre du programme « Amendes de police » 2015, s'agissant d'une opération de sécurité commandée par les exigences de la sécurité routière.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier des travaux de création de trottoir, de stationnement et de plateau traversant sur la route de Bellegarde pour un montant global de 40 264 € HT, et SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention au titre du programme « Amendes de police » 2015 et, PREVOIT le financement des travaux hors subvention par prélèvement sur fonds libres.

07. DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE SAINT GALMIER DANS LE CADRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - Délibération 12/2015

Madame le Maire rappelle qu'afin de faire valoir et de structurer ses atouts, réels valeur ajoutée pour le territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier a pour volonté de développer le tourisme comme filière économique. Elle a ainsi validé, en janvier 2014, le Schéma de Développement Touristique (SDT). Ce dernier a pour objectif de renforcer l'image et l'attractivité du Pays de Saint Galmier à travers l'élément identitaire, l'eau.

Dans le cadre du SDT et parmi la filière « Tourisme culturel » qui met en avant la nécessité d'une animation transversale sur le territoire, la CCPSG a identifié comme axe d'actions prioritaire la lisibilité et la promotion des événementiels.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Galmier peut attribuer une subvention annuelle de 1 500 € par commune dans le cadre de ce Schéma de Développement Touristique et plus précisément de son action 6.3 (Assurer la visibilité des événements locaux).

Cette subvention sera encaissée par la Commune et reversée entièrement aux associations qui organisent des manifestations sur la commune.

La Commission Association sera chargée de la préparation de la redistribution de la subvention sur la base des critères définis par l'Office du Tourisme du Pays de Saint-Galmier et des dossiers de demandes des associations.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la demande d'une subvention auprès de l'Office du Tourisme du Pays de Saint Galmier d'un montant de de 1 500 € par an dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et plus précisément de son action 6.3 (Assurer la visibilité des événements locaux) et VALIDE l'encaissement de cette subvention par la commune et sa redistribution aux associations selon les critères et dossiers validés par l'Office du Tourisme.

08. DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPHFP AU TITRE DU PROGRAMME ACCESSIBILITE A L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL - Délibération 13/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie pourrait bénéficier d'une subvention du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité.

A ce titre peuvent être subventionnés les travaux d'installation de rampe d'accès, l'aménagement d'ascenseurs et d'escaliers (boutons de commande en braille ; annonces sonores des étages ; ...) ; Aménagements des couloirs (dimensions ; ...), la signalétique adaptée aux différents types de handicaps, les Revêtements (sols antidérapants à l'extérieur et à l'intérieur,...), le balisage (éclairage ; bandes de guidage au sol ; ...), l'installation de systèmes de sécurité adaptés (voyant lumineux pour personnes malentendantes, ...), l'aménagement des issues de secours (sorties du bâtiment aisément repérables ; refuge pour personne à mobilité réduite près des ascenseurs en cas d'incendie ; ...), les places de stationnement adaptées et l'aménagement de salles de réunion ou salles collectives (accès de plain-pied ; multimédia ; ...).

Le projet de mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimé à 153 280 € HT (Aménagement Rez de chaussée et accès) correspondant à ces critères, il convient de déposer une demande de subvention auprès du FIPHFP.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la demande d'une subvention auprès du FIPHFP au titre du programme Accessibilité à l'environnement professionnel pour un montant de travaux estimé à 153 280 € HT et CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents nécessaires à cette demande de subvention.

09. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCANTS DE LA COMMUNE
Délibération 14/2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'épicerie du village a fait une demande pour le stationnement les samedis et dimanches matins d'une rôtisserie sur la place du bourg.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que cette autorisation est soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Le montant de cette redevance est fixé par le Conseil Municipal.

Afin de soutenir le commerce local, le Conseil Municipal décide d'autoriser les commerçants de CUZIEU à utiliser gratuitement le domaine public pour leur activité régulière.

Les commerçants devront avoir l'autorisation de stationnement de la mairie (qui précisera les emplacements, dates et heures concernées par cette occupation du domaine public à titre gratuit).

La mairie se réserve le droit de refuser les demandes non conformes aux règles de sécurité (Entrave à la circulation...).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public gratuite pour les commerçants de la commune et AUTORISE Madame le Maire à autoriser ou non ces stationnements.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la Mairie : Suite à l'arrêt maladie de l'agent d'accueil, le secrétariat de mairie est fermé les mardis et les jeudis. La Mairie recherche un agent pour assurer ce remplacement ; à ce jour aucune candidature n'a pu être retenue.

Inventaire des mares sur la commune : La FRAPNA va réaliser un inventaire des mares sur la commune entre Mars 2015 et Mai 2015.

DATES A RETENIR

22 Mars 2015 : 1^{er} tour des Elections des Conseillers Départementaux

29 Mars 2015 : 2^{ème} tour des Elections des Conseillers Départementaux

11 Avril 2015 : Nettoyage de Printemps

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30..

Le Maire,

Armelle DESJOYAUX